



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 98002

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les difficultés financières que rencontrent certaines radios associatives locales. En effet, le financement de ces radios est assuré pour une part, par le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), ainsi que par leurs ressources propres et celles engagées par les collectivités locales. Ces financements sont indispensables à l'action de ces radios qui représentent 2 600 salariés, dont plus de 400 journalistes professionnels, et 20 000 bénévoles, exercent ses activités en complémentarité avec le service public, dans les missions qui lui sont imparties par la loi. Ces radios jouent un rôle essentiel de communication sociale de proximité en relation avec les collectivités territoriales. Avec près de deux millions d'auditeurs, les radios irriguent les territoires de leur savoir-faire en matière d'information locale, de lien social et d'éducation à la citoyenneté, et soutiennent les initiatives locales économiques, culturelles et sportives. Cependant, depuis deux ans, l'enveloppe allouée au FSER a baissé de plus de 18 % alors que les collectivités, elles aussi soumises à une réduction des dotations de l'État, baissent les subventions associatives. Aussi il lui demande quelles sont les solutions envisagées pour parer aux difficultés financières des radios associatives locales.

Texte de la réponse

Le ministère de la culture et de la communication porte une attention toute particulière au tissu exceptionnel de radios associatives dont la France est riche. Chaque année, près de 700 radios associatives bénéficient du soutien du FSER, qui représente en moyenne 40 % de leurs ressources. L'action culturelle au plus près des territoires est une priorité, et les radios associatives jouent un rôle central en la matière. Que ce soit dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou dans les campagnes, leur mission de communication sociale de proximité contribue, souvent de façon décisive, au renforcement du lien social. C'est pourquoi, dans le projet de loi de finances 2017, malgré le contexte particulièrement contraint des finances publiques, le ministère de la culture et de la communication veillera à ce que le FSER bénéficie d'une dotation augmentée, afin de marquer la volonté du Gouvernement de favoriser le développement d'un dispositif qui a fait ses preuves et de soutenir l'économie parfois fragile de ces acteurs, dont la contribution au pluralisme du paysage radiophonique est essentielle.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98002

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 juillet 2016](#), page 6859

Réponse publiée au JO le : [13 septembre 2016](#), page 8154